



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

RB

P.V. AEDCI 62

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2018

Ordre du jour :

Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la politique européenne et internationale

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire

M. Pitt Sietzen, Stagiaire de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Viviane Loschetter, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, Mme Viviane Reding, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la politique européenne et internationale

Le Ministre informe sur le Sommet de l'OTAN des 11 et 12 juillet 2018 à Bruxelles et sur le Conseil informel des Ministres de la Justice et des Affaires intérieures (JAI) le 12 juillet 2018 à Innsbruck.

Sommet de l'OTAN des 11 et 12 juillet 2018 à Bruxelles

Le Ministre informe que l'OTAN poursuit une double approche envers la Russie, combinant la dissuasion avec le dialogue. Un deuxième principe est l'engagement vers le Sud, et le troisième, la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne. L'unité de l'alliance et la répartition du fardeau étaient des sujets abordés lors du Sommet. Le Président américain insiste à ce que le but fixé pour 2024 (2% du PNB) soit avancé à 2019. Par ailleurs, il souhaite que les pays membres de l'OTAN augmentent davantage le taux des dépenses pour la défense. Actuellement, 5 pays atteignent un taux supérieur à 2 %. 41 milliards de dollars ont été ajoutés au budget de l'OTAN par les Alliés depuis l'entrée au pouvoir du Président américain. A l'exception des Etats-Unis, les pays membres de l'OTAN sont solidaires dans leur approche que des efforts doivent être faits. Or, le chantage de la part des Etats-Unis n'est pas acceptable. Il y a des craintes que les Etats-Unis ne respectent plus l'engagement à l'assistance fixé à l'article 5 du traité de l'OTAN.

Un membre de la Commission demande s'il ne vaut pas mieux se concentrer sur la défense commune de l'Union européenne. Il ressort de la réponse du Ministre que dans ce cas, le Canada serait isolé. Par ailleurs, l'Union européenne a instauré la PESCO. Or, un certain nombre d'Etats membres de l'Union européenne misent plutôt sur l'OTAN que sur la défense commune de l'Union européenne. L'instauration d'une Armée de l'Union européenne n'est pas un but réaliste en ce moment, mais il y a un consensus pour augmenter les relations entre l'Union européenne et l'OTAN.

Le membre du Parlement européen présent donne à considérer que l'OTAN, en tant que fondement de la sécurité européenne, est mentionné dans le Traité de Lisbonne. L'accord de Tervuren sur la coopération renforcée instaure, par ailleurs, un socle minimal pour le financement des capacités militaires.

Le Président de la Commission rend attentif aux efforts faits dans le cadre de la coopération opérationnelle entre l'Union européenne et l'OTAN.

Conseil informel des Ministres de la Justice et des Affaires intérieures (JAI) du 12 juillet 2018 à Innsbruck

Le Conseil informel portait sur la migration. Lors d'une conférence de presse, les Ministres autrichien, allemand et italien ont exprimé une série de propositions restrictives, allant de l'arrêt, pendant un an, de l'attribution du statut de protection internationale au refus d'autoriser les navires transportant des migrants d'entrer dans les ports. Depuis 2015, l'Union européenne met l'accent sur la protection des frontières extérieures. Le Ministre des Affaires étrangères et européennes est sceptique en ce qui concerne la proposition avancée lors du Conseil européen d'augmenter les effectifs de l'agence Frontex à 10.000 personnes d'ici 2020. Actuellement, Frontex compte un effectif de 1.200 personnes. Il se pose la question de savoir quel serait le but d'une telle augmentation.

L'UNHCR et l'OIM ont proposé de gérer, ensemble avec l'Union européenne, des camps externalisés en Libye pour éviter que les migrants tombent sous les mains de passeurs. Les personnes ne remplissant pas les conditions de la Convention de Genève seraient retournées dans leur pays. Pour les réfugiés auxquels s'applique la Convention de Genève, un programme de relocalisation serait mis en œuvre. Le Conseil européen a retenu que la relocalisation serait faite sur base volontaire. Or, le Ministre donne à considérer que les efforts d'arriver à des solutions à base volontaire ont échoué dans les dernières années, un certain nombre d'Etats membres refusant d'accueillir des réfugiés. Une répartition des charges à l'intérieur de l'Union européenne serait nécessaire.

Une autre proposition de l'UNHCR débattue lors du Conseil informel était la mise en place de plateformes de débarquement à l'intérieur de l'Union européenne. Le tri des personnes serait fait dans des centres d'accueil fermés. Les migrants ne remplissant pas les critères de la

Convention de Genève seraient retournés dans leurs pays par les soins de l'OIM, les autres seraient relocalisés suivant une clé de répartition.

Le Ministre déplore le fait que la réforme du système de Dublin n'est actuellement pas poursuivie sur le plan européen. Il n'y aurait pas d'autre alternative pour arriver à une politique commune en matière de migration. Le paquet « asile » n'a d'ailleurs pas été abordé au Conseil informel.

Il ressort de la discussion que le Ministre ne voit pas d'alternative à une politique d'asile commune de l'Union européenne basée sur des définitions et conditions communes, ainsi que sur un partage des charges. Les Etats membres accueillant des réfugiés devraient pouvoir compter sur la solidarité. La migration secondaire peut être endiguée à l'aide du fichier Eurodac et en limitant les droits au séjour et à l'aide sociale à l'Etat membre auquel les réfugiés ont été assignés.

Le membre du Parlement européen présent s'exprime en faveur d'un système combinant la protection des frontières extérieures avec un réseau de « hotspots » dans des pays tiers d'origine.

Luxembourg, le 23 juillet 2018

La Secrétaire-Administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel